



26 juin 2012

Le suivi des droits de l'enfant en Europe

3-4 juillet 2012

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Bâtiment Agora, salle G04

NOTE D'ORIENTATION ET ORDRE DU JOUR

NOTE D'ORIENTATION

Introduction

Comme tout autre être humain, les enfants sont des sujets de droit. Par conséquent, ils doivent bénéficier pleinement des garanties et de la protection offerte par tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Certains de ces instruments ont été élaborés à une époque où le législateur accordait fort peu d'attention aux enfants dans le processus d'élaboration du droit international et, de ce fait, il n'y a pas de recommandations quant à la façon dont leurs dispositions devraient s'appliquer aux enfants. Heureusement, les besoins et la condition spécifiques des enfants ont conduit à l'adoption, en 1989, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui devrait maintenant être la référence à la fois pour les normes nationales et internationales et pour toute mesure concernant les enfants.

Cependant, les enfants n'ont toujours pas réellement accès aux droits qui sont les leurs ni aux voies de recours lorsque ces droits sont bafoués, même si nous avons avancé vers leur reconnaissance juridique en tant que titulaires de droits. Il en va ainsi au plan national comme au plan international.

Depuis son lancement en 2006, le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » a pour objectif de faciliter l'accès des enfants et de leurs représentants à la justice nationale et internationale et d'intégrer la perspective des droits de l'enfant dans tous les mécanismes pertinents de suivi des droits de l'homme. Un premier bilan a été effectué à l'occasion de la conférence sur la « Justice internationale pour les enfants » tenue à Strasbourg en 2007¹. Cette conférence a également déclenché le processus d'élaboration des Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, adoptées en 2010 par le Comité des Ministres².

En mettant en œuvre sa stratégie pour les droits de l'enfant (2012-2015), le Conseil de l'Europe vise à renforcer les capacités de ses organes de suivi³ qui sont directement ou indirectement chargés d'évaluer la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le cadre de leur mandat respectif. Une table ronde sur ce sujet a eu lieu à Monaco, en novembre 2011, lors de la conférence « Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité »⁴. Les participants à ce débat ont conclu que des

¹ Les discours et les conclusions de la conférence « Justice internationale pour les enfants » (Strasbourg, 17-18 septembre 2007) sont disponibles sur :

http://www.coe.int/t/dg3/children/JusticeSpeeches/defaultConfernecejuvenile1_en.asp.

² www.coe.int/t/dg3/children/StrategyConferenceMonaco/Speeches_EN.asp.

³ Aux fins du présent document, les expressions « organes de suivi du Conseil de l'Europe » et « mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe » font référence aux comités conventionnels de l'organisation et à des mécanismes tels que la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité européen des Droits sociaux (CEDS), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri), le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et le Comité des Parties à la convention, le Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (Greta), le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES), ainsi qu'au commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

⁴ Les discours et les conclusions de la table ronde tenue à Monaco le 20 novembre 2011 sont disponibles sur : http://www.coe.int/t/dg3/children/strategyconferencemonaco/speeches_EN.asp.

réflexions plus approfondies au sein du Conseil de l'Europe et de ses organes de suivi, ainsi qu'avec d'autres acteurs comme le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, les défenseurs des enfants et des ONG, sont nécessaires pour parvenir à des résultats tangibles.

Objectifs de la réunion

- I. Discuter des moyens de sensibiliser les enfants et leurs représentants à l'existence des mécanismes de suivi et des procédures de plaintes, individuelles et collectives, ainsi que de celles fondées sur l'établissement de rapports ou sur des visites dans un pays donné, et débattre de la manière de développer leur accès à ces mécanismes.
- II. Etudier les moyens de renforcer l'impact des constats, conclusions et décisions des organes de suivi pour favoriser un plus grand respect des droits de l'enfant à l'échelle nationale, notamment par la mise en place de voies de recours au niveau national en cas d'atteinte à ces droits. Par exemple, partage d'informations, actions de sensibilisation, recoupements plus systématiques.
- III. Examiner plus en détail les acteurs, les procédures et les résultats du suivi de la situation des droits de l'enfant dans deux domaines précis : 1) les enfants en détention et 2) les enfants issus des groupes minoritaires et les enfants migrants.
- IV. Partager des expériences de participation des enfants et de leurs représentants au suivi et examiner diverses possibilités de participation des enfants aux processus de suivi du Conseil de l'Europe.
- V. Etablir une feuille de route exposant comment tirer pleinement parti des mécanismes de suivi (du Conseil de l'Europe et de l'Onu) existants, notamment par le biais d'une collaboration entre ces mécanismes, au profit des droits de l'enfant en Europe.

Participants

- ❖ Cour européenne des droits de l'homme
- ❖ Organes de suivi du Conseil de l'Europe
- ❖ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- ❖ Unicef
- ❖ HCR
- ❖ BIDDH
- ❖ Commission européenne
- ❖ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
- ❖ Réseau européen des défenseurs des enfants (ENOC)
- ❖ ONG

Nombre total de participants : environ 35.

Il s'agit d'une réunion informelle. La durée de chaque intervention sera limitée à 10 minutes, de façon à ce que suffisamment de temps puisse être consacré à un débat ouvert.

Les langues de travail sont l'anglais et le français.

ORDRE DU JOUR

Mardi 3 juillet 2012

Modérateur : *Mme Elda Moreno, chef du Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe*

9h30 **Ouverture**

- ❖ *Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe*
- ❖ *Mme Marie-Pierre Poirier, Unicef, directrice régionale pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'Etats indépendants (ECO/CEI)*

10h00 **Table ronde I : Accès des enfants et de leurs représentants aux mécanismes de plaintes individuelles et collectives**

Cette table ronde traite des progrès accomplis et des défis qui subsistent pour rendre la Cour européenne des droits de l'homme et les procédures de plaintes collectives de la Charte sociale européenne aussi adaptées aux enfants que possible. Des moyens de renforcer l'accessibilité de ces mécanismes et leurs effets eu égard aux droits de l'enfant seront examinés, de même que le rôle des organisations non gouvernementales.

- ❖ *Mme Isabelle Berro-Lefèvre, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de Monaco*
- ❖ *M. Luis Jimena Quesada, président du Comité européen des Droits sociaux*
- ❖ *M. Jean Zermatten, président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies*
- ❖ *M. Peter Newell, coordonnateur de la Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children*

12h30 Pause déjeuner

14h30 **Table ronde II : Suivi de la situation des enfants privés de liberté**

Cette table ronde s'ouvrira sur la présentation d'un récent rapport sur les droits de l'enfant et le Comité européen pour la prévention de la torture, avant de s'interroger sur la manière de tirer pleinement parti des mécanismes de suivi européens et internationaux existants afin d'aborder la situation des enfants privés de liberté, notamment dans le contexte de la détention, du placement en institution et de la traite des êtres humains.

- ❖ *Mme Ursula Kilkelly, auteure du rapport "Children's rights and the European Committee for the Prevention of Torture"*
- ❖ *Mme Julia Kozma, membre du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)*
- ❖ *M. Luis Jimena Quesada, président du Comité européen des Droits sociaux*
- ❖ *Mme Petya Nestorova, secrétaire exécutive du Greta et chef de la Division de la lutte contre la traite*
- ❖ *M. Olivier Beer, représentant du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg*
- ❖ *Mme Claire Achmad, chargée de recherche et responsable du plaidoyer, Unicef Pays-Bas*

15h45 Pause café

16h00 **Table ronde III : Suivi de la situation des enfants issus de groupes minoritaires et des enfants migrants**

Les enfants issus de groupes minoritaires et les enfants migrants sont très exposés au risque de subir des atteintes à leurs droits, notamment leurs droits à l'identité et à la non-discrimination. Les participants à cette table ronde sont invités à examiner la façon dont les mécanismes de suivi pertinents, chacun usant de ses spécificités, pourraient mieux se faire connaître et devenir plus accessibles pour les enfants et leurs représentants. Ils s'intéresseront également à la façon dont ces mécanismes pourraient pleinement exploiter leur potentiel en ce qui concerne la mise en évidence des atteintes aux droits de l'enfant couvertes par leur mandat respectif.

- ❖ *M. Jean-Charles Sacotte, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)*
- ❖ *Mme Aleksandra Oszmiańska-Pagett, Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*
- ❖ *M. Ioannis N. Dimitrakopoulos, chef du Service Egalité des chances et Droits des citoyens, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)*
- ❖ *Mme Allegra Franchetti, Secrétariat du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies*

17h30 Réception offerte par Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Mercredi 4 juillet 2012

9h00 **Table ronde IV : Faire participer les enfants au suivi de leurs droits**

Les enfants ont le droit d'être entendus et pris au sérieux sur toutes les questions les concernant. La participation directe ou indirecte des enfants aux processus de suivi peut être enrichissante pour les enfants concernés comme pour les adultes. Cela peut également considérablement améliorer la qualité des résultats. Cette séance sera consacrée à l'évaluation de l'expérience du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et des institutions de médiation nationales et des difficultés rencontrées par ces mécanismes lorsqu'ils s'efforcent d'associer les enfants à leurs travaux, en vue de tirer des conclusions quant à l'utilisation de ces méthodes ou d'autres dans le contexte du Conseil de l'Europe.

Modérateur : *Mme Veronica Yates, Child Rights International Network (CRIN)*

- ❖ *Mme Helen I'Anson, directrice pays, Save the Children, Albanie*
- ❖ *Mme Lisa Myers, Groupe d'ONG pour la Convention des droits de l'enfant*
- ❖ *Mme Leda Koursoumba, commissaire aux droits de l'enfant, Chypre, présidente du groupe de travail sur l'accès à la justice des enfants du Réseau européen des défenseurs des enfants (ENOC)*
- ❖ *M. Ioannis N. Dimitrakopoulos, chef du Service Egalité des chances et Droits des citoyens, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)*

10h30 Pause café

11h15 **Conclusions**

- ❖ *Mme Elda Moreno, Conseil de l'Europe* : Quelles suites donner à présent ?
Résumé des discussions et éléments d'une feuille de route
- ❖ *M. Philippe Boillat, directeur général des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe* : clôture de la réunion

12h30 Clôture de la réunion